

Délibération du Conseil Municipal

DATE DE CONVOCATION :

23 juin 2021

DATE D’AFFICHAGE :

7 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

- EN EXERCICE : 11
- PRÉSENTS : 11
- VOTANTS : 11

SUFFRAGES EXPRIMÉS :

- POUR : 9
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 1

OBJET :

**VŒU DANS LE CADRE D’UNE
CAMPAGNE POUR UNE
ÉNERGIE PUBLIQUE**

N°2-06-2021

L’an 2021, le 30 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BARTHÉLEMY, Maire.

Étaient présents : Agnès AUBERT, Jacques BARTHÉLEMY, Jean-Paul BISCH, Véronique COQUILLET, Serge CORVINO, Grégory JAUGEY, Élodie MARIE DIT CHATEL, Lucie PERROT, Magali PROVENCE, Richard SEGUIN, Vincent VERNIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Élodie MARIE DIT CHATEL.

Monsieur le Maire expose que les salariés d’ENEDIS et d’EDF exigent le retrait du projet Hercule de privatisation de l’électricité. Ils lui ont envoyé un vœu à soumettre au Conseil Municipal dont le texte est le suivant :

"Depuis 75 ans, depuis l’impulsion du Conseil National de la Résistance, l’électricité est un bien commun, Électricité de France un service public.

Premier producteur d’électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l’ensemble du territoire français une des électricités les plus propres, sûres et économique ; notamment grâce à la péréquation tarifaire, garantissant un prix identique à tous les Français, qu’ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd’hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique de notre pays sont menacées par le projet Hercule.

Le projet Hercule, dont les négociations demeurent opaques, est impulsé par la Commission européenne. L’électricité, pourtant considérée comme un bien essentiel, se doit d’être à son tour soumise aux lois du marché et de la concurrence. Cette loi conduirait à la privatisation des secteurs les plus rentables du groupe EDF, qui sera morcelé en trois sociétés. Cette réorganisation sonne le glas d’un des derniers services publics de notre pays.

Paradoxalement, s’il est une chose que la covid-19 aura permis de dévoiler, c’est le rôle crucial du service public. Des personnels hospitaliers aux instituteurs, des agents territoriaux aux bénévoles associatifs : en temps de crise, l’intérêt général redevient un marqueur structurant.

Alors, à l’heure où des millions de Français vivent la précarité énergétique, dans une époque où les enjeux de transition écologique et énergétique relèvent de défis pour l’Humanité, le rôle et la mission de service public d’Électricité de France sont d’autant plus d’actualité."

Plusieurs Conseillers s’interrogent quant à la compétence du Conseil Municipal sur ce sujet. S’agissant d’un vœu (qui n’est donc qu’un souhait), le Conseil Municipal peut toujours en voter. Le Maire rappelle que les collectivités travaillent en partenariat avec ENEDIS et EDF et que la division en 3 sociétés ne semble pas de bon augure.

C’est pourquoi, les membres du Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention SOUTIENNENT les salariés d’ENEDIS et d’EDF en

- appelant à l’arrêt immédiat du projet Hercule ;
- demandant un bilan des vingt dernières années marquées par l’ouverture à la concurrence du secteur de l’énergie, par la hausse des factures d’électricité pour nos concitoyens, à qui l’on avait pourtant promis une baisse ;
- interrogeant le Gouvernement sur les répercussions concrètes de ce projet pour les citoyens et collectivités propriétaires de réseaux.

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021
ID : 021-212101323-20210630-2_06_2021-DE

Acte rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
le
et publication ou notification
du

Fait à Chamboeuf

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire
Jacques BARTHÉLEMY

